Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260909-DELIB69_090926-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 9 septembre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 3 septembre 2026

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme Marie-Paule BUZULIER, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBEO Lyne, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absents :
M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à Mme Marie Paule BUZULIER
Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 40

Secrétaire de séance : Mme Christelle BLANCHARD

DELIBERATION 2026-069

Décision de virement de crédits n°1 / 2026

Le Maire ;
Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026-009 du 27/02/2026 de vote du budget primitif 2026, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section(1 137 000 €), soit un plafond de 85 275 euros
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section (1 498 745,19 €) , soit un plafond de 112 405 ,89euros
Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Fongibilité des crédits en fonctionnement	85 275 €
Fongibilité des crédits en investissement	112 405,89 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260909-DELIB69_090926-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

•DECIDE de procéder au virement de crédits suivants :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
60300	fonctionnement	6168	011	-5 500,00
60300	fonctionnement	673	67	+5 500,00

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Fongibilité des crédits en fonctionnement	79 775 €
Fongibilité des crédits en investissement	112 405,89 €

•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

La Secrétaire de séance,
Mme Christelle BLANCHARD

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600